



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 07 juin 2023

Ordre du jour :

1. 7885 Projet de loi portant mise en place d'un mécanisme de filtrage national des investissements directs étrangers susceptibles de porter atteinte à la sécurité ou à l'ordre public aux fins de la mise en oeuvre du règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2019 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union, tel que modifié
- présentation et adoption d'un projet de rapport
2. 8131 Projet de loi relatif au financement des services de gardiennage pour les structures d'hébergement et les bâtiments administratifs de l'Office national de l'accueil
- présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Fred Keup, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire
Mme Michaela Morrisova, attachée parlementaire LSAP

M. Jeremy Mohm, M. Claude Nilles, M. Yves Piron, ONA
M. Roland Engeldinger, M. Michel Leesch, Mme Carole Müller, du Ministère des affaires étrangères et européennes

Excusés : M. Emile Eicher, M. Laurent Mosar

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

1. **7885** **Projet de loi portant mise en place d'un mécanisme de filtrage national des investissements directs étrangers susceptibles de porter atteinte à la sécurité ou à l'ordre public aux fins de la mise en oeuvre du règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2019 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union, tel que modifié**

La commission parlementaire décide de suivre la proposition émise dans le deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat du 26 mai 2023, à savoir de remplacer à l'article 9, alinéa 2 du paragraphe 1^{er} les termes « de ses actionnaires » par « l'un de ses actionnaires ayant le droit de vote ».

Le projet de rapport est adopté à la majorité des membres présents, la représentante de la sensibilité politique « déi Lénk » Madame Nathalie Oberweis et le représentant de la sensibilité politique « ADR » Monsieur Fernand Kartheiser se sont abstenus.

2. **8131** **Projet de loi relatif au financement des services de gardiennage pour les structures d'hébergement et les bâtiments administratifs de l'Office national de l'accueil**

Le projet de rapport est adopté à la majorité des membres présents, la représentante de la sensibilité politique « déi Lénk » Madame Nathalie Oberweis et le représentant de la sensibilité politique « ADR » Monsieur Fernand Kartheiser se sont abstenus.

Luxembourg, le 07 juin 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact